

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)

Présidence de M. Florian Bercault, maire

Le lundi vingt-sept juin deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt juin deux mille vingt-deux, comme le prévoient les articles L2121-10 et L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle n° 1 du Palindrome de Saint-Nicolas situé 25 rue Albert Einstein à Laval, en séance publique, sous la présidence de M. Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 24), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 20), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20 h 02), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 41), Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 10), Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Marie-Cécile Clavreul, Samia Souldani, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (jusqu'à 19 h 27), conseillers municipaux.

Étaient représentés

Marjorie François a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Camille Petron a donné pouvoir à Patrice Morin, Michel Neveu a donné pouvoir à Florian Bercault, Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Antoine Caplan, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 20 h 02), Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière (à partir de 19 h 26), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Souldani, Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin, Henri Renié a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 27).

Sébastien Buron et Lucile Perin sont désignés secrétaires.

S513 - QM - I - AVENANT N° 2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE SAINT-NICOLAS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - QM - II - CESSION DE DEUX LOTS POUR LA REQUALIFICATION DE LA FRICHE VAL DE MAYENNE

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, dix conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, James Charbonnier, Lucile Perin, Gwendoline Galou, Vincent D'Agostino, Henri Renié et Pierrick Guesné).

S513 - QM - III - PROGRAMMATION ESTIVALE 2022 CULTURES / QUARTIERS "L'ÉTÉ FANTASTIQUE" DU 25 JUIN AU 28 AOÛT 2022

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - RHTF - 1 - COMPTE DE GESTION 2021 DE LA VILLE DE LAVAL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - RHTF - 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA VILLE DE LAVAL

Florian Bercault, maire dont le compte administratif est débattu, s'étant retiré de l'enceinte du conseil, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, neuf conseillers municipaux ayant voté contre (Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Lucile Perin, James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Gwendoline Galou et Henri Renié).

S513 - RHTF - 3 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR N°1 POUR L'EXERCICE 2022

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - RHTF - 4 - CESSION DU BÂTIMENT 14 DU QUARTIER FERRIÉ À MONSIEUR GILLES POULAIN

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - RHTF - 5 - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'UN ARCHÉOLOGUE RESPONSABLE D'OPÉRATION DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - CONTRAT DE PROJET (POSTE 1)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Lucile Perin, James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Gwendoline Galou et Henri Renié).

S513 - RHTF - 6 - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'UN ARCHÉOLOGUE RESPONSABLE D'OPÉRATION DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - CONTRAT DE PROJET (POSTE 2)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Lucile Perin, James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Gwendoline Galou et Henri Renié).

S513 - RHTF - 7 - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'UN ARCHÉOLOGUE RESPONSABLE D'OPÉRATION DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - CONTRAT DE PROJET (POSTE 3)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Lucile Perin, James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Gwendoline Galou et Henri Renié).

S513 - RHTF - 8 - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'UN ARCHÉOLOGUE RESPONSABLE DE SECTEUR ET SPÉCIALISTE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET (POSTE 4)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Lucile Perin, James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Gwendoline Galou et Henri Renié).

S513 - RHTF - 9 - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'UN ARCHÉOLOGUE RESPONSABLE DU MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - CONTRAT DE PROJET (POSTE 5)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Lucile Perin, James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Gwendoline Galou et Henri Renié).

S513 - RHTF - 10 - CRÉATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS DE TECHNICIEN DE FOUILLES DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - CONTRATS DE PROJET (POSTES 6 ET 7)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Lucile Perin, James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Gwendoline Galou et Henri Renié).

S513 - RHTF - 11 - CRÉATION DE TROIS EMPLOIS NON PERMANENTS DE TECHNICIEN DE FOUILLES DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - CONTRATS DE PROJET (POSTES 9 ET 10)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Lucile Perin, James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Gwendoline Galou et Henri Renié).

S513 - TUEC - 1 - CESSIION D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUÉE AU 6 RUE JACQUES L'HOSTE À MONSIEUR ET MADAME BAGORIS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - TUEC - 2 - ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUÉE 48 RUE DE L'ÉPINE
AUPRÈS DE MONSIEUR CHRISTIAN PAUMARD

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - TUEC - 3 - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS SUR LA PARCELLE AO44, AVENUE
DE MAYENNE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - TUEC - 4 - CESSION D'UN TERRAIN CADASTRÉ DH75P SITUÉ RUE BERTHE
MARCOU AU GROUPE IMMOBILIER ÉDOUARD DENIS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - VQC - 1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION
LAVAL CYCLISME 53 LIÉE À L'INAUGURATION DU VÉLODROME SITUÉ

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - VQC - 2 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION
HANDI CHEVAL MAYENNE LIÉE À L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE
EQUI DÉFI

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - VQC - 3 - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 AUPRÈS DE LA
CAF DE LA MAYENNE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - VQC - 4 - AVENANT N° 6 À LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT DE
SUBVENTION À L'ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - VQC - 5 - FAVORISER L'INCLUSION SCOLAIRE PAR L'ACCUEIL D'UNITÉ
D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉE ET LE DÉVELOPPEMENT DE
PARTENARIAT

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - VQC - 6 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LA MAISON DES LYCÉENS
DU LYCÉE DOUANIER ROUSSEAU DE LAVAL DANS SON ACTION DE LUTTE
CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - CRV - 1 - ACCEPTATION D'UN DON D'UNE ŒUVRE D'ART DE ROBERT LERIVRAIN
À LA VILLE DE LAVAL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - CRV- 2 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ARTISTE
CONSTANCE BOULAY

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - CRV - 3 - ÉTUDE DE LA POLYCHROMIE DE L'ANCIENNE CHAIRE À PRÊCHER DU
XVII^e SIÈCLE (MONUMENT HISTORIQUE) DE L'ÉGLISE SAINT-VÉNÉRAND -
DEMANDE DE SUBVENTIONS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - CRV - 4 - NOUVELLE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LA VILLE DU MANS
CONCERNANT LE DÉPÔT AU MUSÉE TESSÉ DU MANS D'UN ENSEMBLE
D'OBJETS APPARTENANT AUX COLLECTIONS DES MUSÉES DE LAVAL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - CRV - 5 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION TOP BRÉSIL
DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU CARNALAVAL LE 10 JUILLET 2022

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S513 - CRV - 6 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION
SAINT-VÉNÉRAND DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU JAZZOGNONS
FESTIVAL DU 19 AU 21 AOÛT 2022

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affiché le 1^{er} juillet 2022.

La directeur général des services,

Fabrice Martinez



